



**Conseil d'administration
Séance du 27 février 2014**

**Délibération n° 01-2014
Compte administratif 2013**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de la ville de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg ;

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Décide d'adopter le compte administratif de l'exercice 2013 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE		
chapitre	libellé	Total EPCC 2013
11	charges à caractère général	1 446 244,23
12	charges de personnel et frais assimilés	4 334 165,28
65	autres charges de gestion courante	
66	charges financières	-
67	charges exceptionnelles	10 393,80
68	dotations aux provisions	
22	dépenses imprévues	
total des dépenses réelles de fonctionnement		5 790 803,31
23	virement à la section d'investissement	
42	opération d'ordre entre sections	157 077,12
43	opération d'ordre dans la section de fonctionnement	-
total des dépenses d'ordre de fonctionnement		157 077,12
total		5 947 880,43
RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE		
chapitre	libellé	Total EPCC 2013
13	atténuations de charges	3 032,98
70	ventes de produits et prestations	287 360,00
73	produits issus de la fiscalité	3 036,00
74	dotations, subventions et autres participations	5 337 033,00
75	autres produits de gestion courante	8 642,85
76	produits financiers	-
77	produits exceptionnels	28 511,17
78	reprises sur provisions	-
total des recettes réelles de fonctionnement		5 667 616,00
42	opération d'ordre entre sections	14 755,40
43	opération d'ordre dans la section de fonctionnement	0
total des recettes d'ordre de fonctionnement		14 755,40
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		
total		5 682 371,40

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	Total 2013
Opérations réelles	
Dépenses financières	
20 Dépenses d'équipement - immobilisations incorporelles	4 957,69
21 Dépenses d'équipement - immobilisations corporelles	194 066,33
Total des opérations réelles	199 024,02
Opérations d'ordre	
1391 Reprise des subventions au compte de résultat	
040 Opérations d'ordre entre sections	14 755,40
Total des opérations d'ordre	
Total des dépenses	213 779,42
001 Déficit d'investissement reporté	
Total réalisation + report	213 779,42
RECETTES	
Opérations réelles	
13 Subventions d'équipement reçues	
21 Immobilisations corporelles	1 962,40
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	222 528,41
Total des opérations réelles	224 490,81
Opérations d'ordre	
021 Virement de la section d'exploitation	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 255,40
28 Amortissements	119 822,12
Total des opérations d'ordre	157 077,52
Total des recettes	381 568,33

Autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,

école
supérieure
d'arts &
médias
de Caen/
Cherbourg



Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 14
Votants : 14
Adoptée à l'unanimité.
Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
La transmission en préfecture le
La publication le
Fait à Caen, le

05 MARS 2014

PREFECTURE du CALVADOS

05 MARS 2014

- COURRIER -

Le Président,

